

• **Marathon**
Un Bellifontain meilleur français à New-York
page 69

• **Melun/Savigny**
Trois piétons fauchés en trois jours : deux morts
page 5

• **Melun**
Vidéo-choc au parking de la cité administrative
page 1

• **Melun/Sénart**
Les 2 ansles s'unissent

Le PV électronique testé

La République de Seine et Marne

Lundi 9 novembre 2009

COUP DE GUEULE DE MOBILITE REDUITE

Une seule place pour handicapés dans ... les graviers à la cité administrative

Une seule place, depuis seulement quelques mois et pratiquement inaccessible : depuis trois ans que l'accueil de la cité administrative de Melun est opérationnel, force est de constater que les cinq administrations qui y reçoivent du public ne font pas tout ce qu'il faut pour recevoir normalement les handicapés.

Il y a un peu moins d'un an, il n'y en avait pas une seule. L'Etat était donc, à la cité administrative de Melun, en infraction avec la loi sur l'accessibilité des lieux publics aux handicapés qu'il est chargé de faire respecter auprès des entreprises et des collectivités. Depuis, il y en a... une, installée dans un endroit difficile d'accès, souvent bloqué par d'autres voitures et où la descente du conducteur se fait sur un emplacement en... graviers. Pratique pour celui qui doit descendre de sa voiture en fauteuil...

La chose n'a pas échappé à l'association "Mobilité réduite" dont le siège est à Avon. Son responsable, Jean-Michel Royère, a écrit au préfet et a surtout réalisé un film drôle, très ironique et singulièrement parlant, qui est diffusé sur YouTube à l'adresse <http://www.youtube.com/watch?v=xk0PpGoTZy4>, ou sur le site www.accessiblepourmoi.com. Cela vaut le coup d'aller y faire un petit tour... Nous y avons vu la démonstration par l'absurde.

Demande d'enquête administrative

Dans son courrier, Jean-Michel Royère au nom de l'association, espère saisir le préfet "officiellement afin qu'une enquête administrative soit ouverte concernant les travaux d'aménagements



Une image qui se passe de commentaires

du nouvel accueil du public de la cité administrative de Melun. Nous avons en effet constaté que cet établissement, dont la finalité est pourtant de recevoir du public (pas moins de cinq administrations) et en dépit de sa toute récente installation (le nouvel accueil n'est opérationnel que depuis trente-six mois seulement), ne présente à ce jour pas la moindre place de stationnement pour les personnes handicapées et à mobilité réduite

contrairement à la législation en vigueur (loi "Handicap du 11 février 2005) et plus particulièrement au décret 2006-1658 du 21 décembre 2006, effectif depuis le 1^{er} juillet 2007."

Et d'inviter le préfet de voir la fameuse vidéo sur YouTube dont le lien est ci-dessus, avant de conclure : "Nous estimons qu'il manque pas moins de trois ou quatre places de stationnement pour personnes à mobilité réduite à proximité de l'accueil de ce

bâtiment administratif recevant du public. Nous souhaitons vivement que les services techniques concernés réalisent dès que possible les travaux nécessaires à la création des places manquantes". La lettre vient seulement de partir, la réaction du préfet n'est donc pas encore connue. Mais il y a fort à parier que des suites favorables seront données à cette affaire.

O.B.